

Direction de l'accès à l'information,  
de la gestion documentaire et de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 avril 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.545**

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 4 novembre 2021, visant à obtenir des données en lien avec les deux volets du programme Allocation directe.

Voici les informations répondant au libellé de votre requête :

**1-** Volet « chèque emploi-service » de l'Allocation directe :

1.1 Données sur la rémunération

- a) Taux de rémunération (taux horaire) des employé.es dans le cadre du Chèque emploi-service en vigueur selon chaque région en date de novembre 2021 et, de façon distincte, primes COVID ou autres primes s'appliquant en sus :

Tous les CISSS et les CIUSSS ont un taux horaire de 18,50 \$. S'ajoute à ce taux, la prime salariale de 8% liée à la COVID qui établit le taux horaire à 19,98 \$.

- b) Indexation du taux de rémunération prévue pour les prochains mois/ années, s'il y a lieu :

Aucun nouveau taux d'indexation n'est déterminé pour le moment.

... 2

## 1.2 Données générales sur ce volet Chèque emploi-service

Pour chacune des années, de 2015-2016 à 2020-2021

- le nombre d'usagers.ères du programme Chèque emploi-service
- le nombre d'employé.es du programme Chèque emploi-service
- le coût total du programme Chèque emploi-service
- le nombre d'heures totales Chèque emploi-service

Vous trouverez ci-joint un document répondant à cette partie de votre demande.

## 2- Volet « Soutien aux familles » de l'Allocation directe

### 2.1 Données sur la rémunération

- a) Taux de rémunération (taux horaire) des employés.es du programme Soutien aux familles/Allocation directe en vigueur selon chaque région en date de novembre 2021 (et primes COVID ou autres primes s'appliquant en sus)
- b) Indexation du taux de rémunération prévue pour les prochains mois/années s'il y a lieu

Les données demandées pour le point 2.1 ne sont pas disponibles à partir des systèmes d'information du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la gestion du programme de soutien aux familles des personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

### 2.2 Données générales sur ce volet Soutien aux familles

Pour chacune des années, de 2015-2016 à 2020-2021

- le nombre d'usagers.ères du programme Soutien aux familles/Allocation directe
- le nombre d'employé.es du programme Soutien aux familles/Allocation directe
- le coût total du programme Soutien aux familles/Allocation directe
- le nombre d'heures totales Soutien aux familles/Allocation directe

Vous trouverez ci-joint un tableau répondant en partie au point 2.2 de votre requête.

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont  
pour  
Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2